

Présents: R. Barwell (Président), S. Chitpin, B. Graves, S. Lévesque, A. Samson,
D. Trumpower

Excusés: E. Duplâa, A. Schnell

Invité(e)s : C. Morin

Procès-verbal

12.01 Adoption de l'ordre du jour

Sur résolution dûment proposée et appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'ajout des points suivants :

12.04 : Nouvelles affaires

- e) Dérogation de programme
- f) Bright Space / Campus virtuel
- g) Fonds expérience étudiante

12.02 Adoption du procès-verbal du 27 mars 2017

Sur résolution dûment proposée et appuyée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

11.05: Autres affaires

- a) Student Experience : Former Dean Raymond Leblanc *is seeking ways to promote the fund for Student Experience.*
- c) Closing ceremony of the Birch bark Project: *The project was visited by over a thousand people. The project is now closed.*

12.03 Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017

Prix de reconnaissance des diplômé(e)s : Les deux candidates, Huguette Labelle et Mariette Carrier-Fraser, ont accepté le prix. Mme Labelle a confirmé sa présence. Celle de Mme Carrier-Fraser sera confirmée sous peu.

12.04 Nouvelles affaires

a) Mise à jour situation financière de la Faculté

L'année fiscale tire à sa fin. Le groupe de travail continue à se réunir pour finaliser le plan triennal qui sera présenté à la Faculté sous peu.

b) Lignes directrices pour le traitement des demandes d'appui financier provenant d'organismes externes

La Faculté d'éducation reçoit chaque année un nombre considérable de demandes de financement de projets. Dans le but d'alléger le processus d'approbation de ces demandes, le doyen propose que des lignes directrices soient adoptées pour le traitement de ces demandes. Ces lignes directrices prévoient que chaque demande sera évaluée selon les critères suivants :

- le projet est de nature éducative
- le projet s'aligne avec les valeurs et les objectifs de la Faculté
- l'appui de la Faculté contribuera au développement des partenariats pertinents
- la Faculté dispose des fonds nécessaires

Le comité exécutif accorde au doyen le pouvoir de décision pour toute demande inférieure à 1000 \$. Une fois par année, le doyen fera un compte-rendu au comité exécutif de toutes les demandes reçues au cours de l'année.

Résolution : Il est proposé que les lignes directrices soient adoptées.

Proposée par : A. Samson

Appuyée par : D. Trumpower

En faveur : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée

c) Demande de financement de l'Institut de recherche sur le cerveau

L'Institut de recherche sur le cerveau de l'Université a fait une demande de financement à la Faculté d'éducation.

Résolution : Il est proposé qu'un montant de 1000 \$ soit accordé à l'Institut de recherche sur le cerveau.

Proposée par : A. Samson
Appuyée par : S. Lévesque

En faveur : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Adoptée

d) Admissibilité des NLT au financement interne de la recherche

Le statut et les règlements actuels du comité de la recherche ne permettent pas aux professeurs en nomination à long terme (NLT) de soumettre une demande aux programmes d'aide à la diffusion. Le comité de la recherche s'est penché sur la question et est favorable à l'idée de pouvoir offrir aux NLT la possibilité d'obtenir des fonds favorisant la dissémination de leurs travaux de recherche lors de conférences scientifiques selon les exigences établies par nos programmes. Une discussion a suivi.

Cette discussion continuera à la prochaine rencontre du Comité exécutif.

e) Procédures de demande de dérogation

Il n'existe pas de directives écrites en ce qui concerne les demandes de dérogation par rapport aux règlements qui régissent les différents programmes. Le vice-doyen et secrétaire de Faculté a consulté le vice-recteur à la gouvernance à ce sujet. Le vice-recteur a confirmé qu'il n'y a pas de règlements écrits. La décision revient au vice-doyen et secrétaire de Faculté, et ce afin de lui accorder toute la marge de manœuvre nécessaire pour gérer les demandes de dérogation en fonction des circonstances particulières des demandes qui lui sont soumises.

f) Bright Space / campus virtuel

Tous les documents de Blackboard Learn (BBL) seront transférés vers la nouvelle interface Bright Space. Les documents non transférés, comme c'est le cas pour les cours qui ne sont pas enseignés cette session. La vice-doyenne au programme est chargée d'identifier les responsables de Bright Space et des moyens de sauvegarder les documents de BBL.



g) Fonds expérience étudiante

Le vice-doyen et secrétaire de Faculté a rencontré le représentant de l'association étudiante qui lui a fait des propositions. Ces suggestions seront soumises à M. Raymond Leblanc.

12.05 Autres affaires

None

12.06 Prochaine réunion

Le 1^{er} mai 2017